

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-713762

190350

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

6459

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

8

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/01/23	00			DR. MOHAMMED CHAMP : 1091000000
02/01/23	00			DR. MOHAMMED CHAMP : 1091000000
02/01/23	00			DR. MOHAMMED CHAMP : 1091000000

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. MOHAMMED CHAMP : 1091000000	7/11/23	421.20

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET BUREAUTIQUE

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

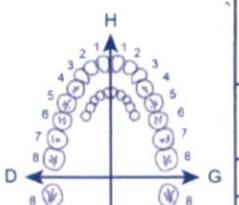
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



1= Accab anche 07/07/2003

PHARMACIE LUXEMBOURG  
Lamia MANDRE  
24, Lot. Yasmina les Crêtes  
Casablanca - Tél.: 0522 85 55 56/57

Dr. Mohammed CHAMI  
CARDIOLOGUE (U.L.B.)  
27, Place Charles Nicolle  
Casablanca - Tél.: 05 22 48 44 01  
Fax.: 05 22 48 44 06

1) Cox diazepam 150 mg  
30.70 = Valdecap 75 140  
x3  
70.00 x3

2) Covastone 10  
140/5

140  
500.

PHARMACIE LUXEMBOURG  
Lamia MANDRE  
24, Lot. Yasmina les Crêtes  
Casablanca - Tél.: 0522 85 55 56/57

tt 3 min

140/5  
140/5

Medi  
140/5

PHARMACIE LUXEMBOURG  
Lamia MANDRE  
24, Lot. Yasmina les Crêtes  
Casablanca - Tél.: 0522 85 55 56/57

Dr. Mohammed CHAMI  
CARDIOLOGUE (U.L.B.)  
27, Place Charles Nicolle  
Casablanca - Tél.: 05 22 48 44 01  
Fax.: 05 22 48 44 06

PPV: 70DH00  
PER: 06/24  
LOT: L1951



X3  
Ged

KARDEGIC 75MG  
SACHETS B30  
LOT: 21E008  
PER: 02/2023

P.P.V: 30DH70



Titulaire : sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat R.P.1 BP2611 - Ain Sébaâ 20250,  
Casablanca - Maroc.

Lahcen BOUCHAOUIR Pharmacien Responsable.

Fabricant : sanofi-aventis Maroc  
km 10, route côtière 111, Quartier industriel Zenata -  
Ain Sébaâ 20250 Casablanca - Maroc.

X3  
Ged

# D-Stress®

Contient du magnésium, de la taurine, de l'arginine et des vitamines B.

**GÉREZ LE STRESS<sup>1</sup>**  
**RÉDUIRE**  
**LA FATIGUE<sup>2</sup>**

**Lot:**

**DLC:**

P.P.C : 119 DH  
Dluo: Lot :  
10/25 DS10/22A